

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES

ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



**PREMIÈRE
MINISTRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction de l'information
légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

www.dila.premier-ministre.gouv.fr

www.bodacc.fr

BODACC « A »

Annonce n° 723

35 – ILLE-ET-VILAINE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE RENNES

Ventes et cessions

488 250 606 RCS Rennes.

COLLIANCE.

Forme : Société par actions simplifiée.

Capital : 80000.00 EUR.

Adresse : 8a, Rue du Pâtis Tatelin, 35700 Rennes.

Oppositions : Art. L.236-14 du code de commerce.

Commentaires : AVIS DE PROJET DE FUSION PAR VOIE D'ABSORPTION DE LA SOCIÉTÉ ICEA AUDIT PAR LA SOCIÉTÉ COLLIANCE Aux termes d'un acte sous seing privé signé par voie électronique les 17 et 20 février 2023, la société COLLIANCE, société par actions simplifiée au capital de 80.000 euros, dont le siège social est situé à RENNES (35) - 8 A rue du Pâtis Tatelin Antipolis et qui est immatriculée au R.C.S. de RENNES sous le numéro 488 250 606 et la société ICEA AUDIT, société par actions simplifiée au capital de 100.002 euros, dont le siège social est situé à SAINT-MALO (35) - Immeuble Héliopolis – 33, rue Guillaume Onfroy et qui est immatriculée au registre du commerce et des sociétés de SAINT-MALO sous le numéro 487 907 867, ont établi le projet de la fusion par voie d'absorption de la société ICEA AUDIT par la société COLLIANCE. Aux termes dudit projet, la société absorbée apporterait à la société absorbante l'ensemble de ses éléments d'actif évalués à 864 242 euros, moyennant la prise en charge de son passif évalué à 473 514 euros, soit un actif net apporté de 390 728 euros. La société COLLIANCE détenant l'intégralité du capital de la Société ICEA AUDIT, il n'a pas été établi de rapport d'échange et la fusion se réaliserait sans augmentation de capital, conformément aux dispositions de l'article L 236-3 du Code de commerce. Toutes les opérations actives et passives effectuées par la société absorbée depuis le 1er juillet 2022 jusqu'au jour de la réalisation définitive de la fusion seraient prises en charge par la société absorbante. Le projet de fusion a été déposé au Greffe du Tribunal de Commerce de RENNES le 9 mars 2023 au nom de la société COLLIANCE, absorbante, et au Greffe du Tribunal de Commerce de SAINT-MALO le 2 mars 2023 au nom de la société ICEA AUDIT, absorbée. Les créanciers des sociétés fusionnantes, dont la créance est antérieure au présent avis, peuvent former opposition à cette fusion dans un délai de 30 jours à compter de la parution du présent avis. Pour avis.